

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1 bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et le confinement qui interdit la présence du public aux réunions des assemblées délibérantes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé (23 pour et 6 abstentions) la tenue de la séance à huis clos.

DATE DE CONVOCATION : 03 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme TESSIER Martine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUDEUX Maryse (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LAFOND Frédéric*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier.

<u>OBJET</u> :	<i>Règlements intérieurs des services du pôle éducation : restauration collective, accueil de loisirs et accueil périscolaire</i>
-----------------------	--

N° 2020 / 12 / 12

Les règlements intérieurs des services du pôle éducation de la ville de Blain doivent être modifiés afin de suivre les transformations et adaptations des services.

Il s'agit des règlements des services : restauration collective, accueil périscolaire et accueil de loisirs.

Ils seront transmis par mail aux familles, affichés dans les accueils et sur les panneaux des écoles. Ils seront également disponibles en téléchargement sur le site de la ville de Blain.

Considérant la nécessité d'adapter les règlements intérieurs du pôle à l'évolution des services,

.../...

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs des services : restauration collective, accueil de loisirs et accueil périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale Éducation-Enfance en date du 18 novembre 2018.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal,

- *APPROUVE les règlements intérieurs de la restauration collective, de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire applicable au 1^{er} janvier 2021,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à rendre compte en séance du Conseil municipal.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 décembre 2020,
Le Maire,

